



Strasbourg, le 27.10.2015
COM(2015) 610 final

ANNEX 1

ANNEXE

à la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET AU COMITÉ DES
RÉGIONS**

Programme de travail de la Commission 2016

L'heure n'est plus à une gestion conventionnelle

Annexe I: nouvelles initiatives

N°	Intitulé	Type d'initiative	Description de la portée et des objectifs
Un nouvel élan pour l'emploi, la croissance et l'investissement			
1.	Stratégie pour des compétences nouvelles en Europe	Législative/non législative	Ce programme vise à promouvoir le développement des compétences, y compris la reconnaissance mutuelle des qualifications, à soutenir la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, et à exploiter pleinement le potentiel d'emploi dans le secteur numérique.
2.	Un nouvel élan pour les parents qui travaillent	Législative/non législative	Une série de mesures législatives et non législatives pour mieux relever les défis touchant à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle auxquels les parents qui travaillent sont confrontés et favoriser la présence des femmes sur le marché du travail.
3.	Paquet «économie circulaire»	Législative/non législative	L'objectif est de résoudre les problèmes économiques et environnementaux par une utilisation des ressources aussi efficiente que possible, en couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur (y compris la consommation durable, la production durable et la gestion durable des déchets) et par l'innovation, de façon à permettre le développement de nouveaux marchés et modèles d'entreprise. Le paquet consistera en un vaste plan d'action, qui comprendra des mesures de suivi des progrès concrets ainsi qu'une proposition en matière de déchets dotée d'objectifs à long terme.
4.	Examen du cadre financier pluriannuel (CFP) (2014-2020)	Législative/non législative	L'examen à mi-parcours du CFP étudiera les façons de mieux cibler le financement sur les priorités auxquelles l'UE est confrontée. Cet examen explorera aussi les façons de continuer à axer le budget de l'UE sur les résultats et de simplifier les règles en vigueur (REFIT), p. ex. pour les Fonds structurels et d'investissement européens («Fonds ESI») et la politique agricole commune (PAC), et étudiera les possibilités de simplification accrue dans le cadre du financement au titre d'Horizon 2020.
5.	Prochaines étapes pour un avenir européen durable	Non législative	Cette initiative définira une nouvelle approche pour garantir la croissance économique et la durabilité sociale et environnementale de l'Europe au-delà de l'horizon 2020, en tenant compte de l'examen de la stratégie Europe 2020 et de la mise en œuvre interne et externe des objectifs de développement durable des Nations unies.

N°	Intitulé	Type d'initiative	Description de la portée et des objectifs
Un marché unique numérique connecté			
6.	Mise en œuvre du marché unique numérique connecté	Législative/non législative	La stratégie relative au marché unique numérique définie en mai 2015 sera mise en œuvre par trois séries d'actions: 1) une communication sur les droits d'auteur et une proposition législative sur la portabilité, suivie de propositions législatives sur les droits d'auteur et l'examen de la directive «câble et satellite» (REFIT), des propositions législatives sur les droits des contrats numériques, le géoblocage et la TVA pour le commerce électronique (REFIT), ainsi que l'examen du règlement relatif à la coopération en matière de protection des consommateurs (REFIT); 2) l'examen du cadre réglementaire du secteur des télécommunications (REFIT) et de la directive sur les services de médias audiovisuels (REFIT), et 3) une proposition législative sur la libre circulation des données.
Une Union plus résiliente sur le plan de l'énergie, dotée d'une politique visionnaire en matière de changement climatique			
7.	Paquet «union de l'Énergie»	Législative/non législative	Dans le prolongement de la stratégie cadre, le paquet comprend les éléments suivants: des propositions législatives relatives à l'organisation du marché de l'électricité et au cadre réglementaire, y compris l'examen de l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER), et la révision du règlement sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité; la révision du règlement sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz et de la décision sur les accords intergouvernementaux; une décision sur la répartition de l'effort et l'intégration du secteur «Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie» (LULUCF) dans le cadre d'action en matière de climat à l'horizon 2030; un paquet sur les énergies renouvelables (REFIT), y compris des critères de durabilité pour la biomasse, et un paquet de mesures concernant l'efficacité énergétique, notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (REFIT).
Un marché intérieur plus approfondi et plus équitable, doté d'une base industrielle renforcée			
8.	Paquet «mobilité des travailleurs»	Législative/non législative	Cette initiative se compose d'une communication sur la mobilité de la main-d'œuvre, de la révision ciblée de la directive sur le détachement de travailleurs et de la révision des règlements sur la coordination de la sécurité sociale.

N°	Intitulé	Type d'initiative	Description de la portée et des objectifs
9.	Mise en œuvre de la stratégie relative au marché unique	Législative/non législative	La stratégie relative au marché unique sera mise en œuvre par les mesures suivantes: des orientations sur la façon dont le droit de l'Union s'applique aux modèles d'entreprise de l'économie collaborative; des mesures pour aider les PME et les jeunes entreprises à se développer; des initiatives sur la réglementation des professions; une initiative législative définissant une nouvelle approche en matière de défaillances et d'insolvabilité des entreprises; des initiatives législatives visant à faciliter la prestation transfrontalière de services, à s'attaquer aux obstacles réglementaires pour les services aux entreprises et les services du bâtiment principaux et à lutter contre la discrimination fondée sur la nationalité ou le lieu de résidence; l'examen du cadre européen en matière de protection des droits de propriété intellectuelle (REFIT); des mesures en matière de normalisation, y compris les normes de service; des propositions pour des instruments d'information sur le marché et une procédure de notification améliorée dans le cadre de la directive sur les services; un plan d'action pour sensibiliser aux principes de la reconnaissance mutuelle dans le secteur des marchandises.
10.	Plan d'action européen de la défense	Législative/non législative	Le but est d'obtenir un cadre juridique et politique pour garantir que le marché européen, la base industrielle et le socle de compétences seront en mesure de fournir les capacités militaires prioritaires dont les États membres pourront avoir besoin pour répondre aux futurs besoins en matière de sécurité.
11.	Plan d'action sur la TVA	Législative/non législative	Le plan d'action vise à mettre en œuvre des régimes de TVA efficaces et étanches à la fraude. Il comprendra des initiatives sur les taux de TVA (REFIT) et une proposition sur la TVA pour le commerce électronique (REFIT) dans le cadre de la stratégie relative au marché unique numérique, ainsi qu'une communication définissant le régime définitif de TVA (REFIT).
12.	Paquet «fiscalité des entreprises»	Législative/non législative	Dans le prolongement de la communication intitulée <i>Un système d'imposition des sociétés juste et efficace au sein de l'Union européenne: cinq domaines d'action prioritaires</i> , ce paquet comprend une série de mesures pour améliorer la transparence du système d'imposition de sociétés et lutter contre l'évasion fiscale, notamment en mettant en œuvre des normes internationales relatives à l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, ainsi qu'une stratégie graduelle débutant par une assiette commune obligatoire (REFIT) ainsi que le retrait de la proposition concernant une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS).

N°	Intitulé	Type d'initiative	Description de la portée et des objectifs
13.	Une stratégie spatiale pour l'Europe	Non législative	La stratégie coordonnera les différents axes des activités spatiales de l'UE et comprendra notamment une feuille de route pour des mesures concrètes permettant des applications sectorielles ciblées et développant les programmes spatiaux de l'Union, au profit de l'économie, des autorités publiques et de la société dans son ensemble.
Une Union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable			
14.	Pilier de droits sociaux	Législative/non législative	Cette initiative permettra de combler les lacunes de la législation existante et de déterminer des principes communs et des critères de référence en vue d'obtenir à terme une plus grande convergence des performances dans le domaine social et dans celui de l'emploi.
15.	Système européen de garantie des dépôts bancaires – achèvement de l'Union bancaire	Législative/non législative	À la suite du rapport des cinq présidents, la proposition définira des mesures visant à créer un système européen de garantie des dépôts bancaires basé sur un mécanisme de réassurance. Une communication définira de nouvelles mesures pour achever l'Union bancaire.
Commerce: Un accord de libre-échange raisonnable et équilibré avec les États-Unis			
16.	Mise en œuvre de la stratégie relative au marché unique	Législative/non législative	Dans le contexte de la stratégie «Le commerce pour tous», qui promeut un commerce plus efficace et transparent et des politiques d'investissement fondées sur des valeurs, la Commission poursuivra les négociations du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) avec les États-Unis et avancera les travaux au sein de l'OMC, établira une coopération stratégique avec l'Asie et garantira que les APE sont mis en œuvre de manière satisfaisante.
Un Espace de justice et de droits fondamentaux basé sur la confiance mutuelle			
17.	Mise en œuvre du programme européen en matière de sécurité	Législative/non législative	Mesures visant à mettre en œuvre le programme européen en matière de sécurité, y compris une proposition de modification de la décision-cadre sur le terrorisme, des règles améliorées sur les armes à feu et une proposition relative à la lutte contre la fraude et la contrefaçon des moyens de paiement autres que les espèces

N°	Intitulé	Type d'initiative	Description de la portée et des objectifs
Vers une nouvelle politique migratoire			
18.	Meilleure gestion de la migration	Législative/non législative	L'initiative comporte deux volets: 1) la migration légale: une communication et de nouvelles mesures législatives, y compris l'extension de l'approche de la «carte bleue»; 2) le droit d'asile et les réfugiés: une proposition pour un système structuré en matière de réinstallation des réfugiés et la révision du système de Dublin en matière d'asile.
19.	Paquet «gestion des frontières»	Législative/non législative	L'objectif est d'avancer vers la création d'un corps européen de gardes-frontières et de gardes-côtes, en prenant comme base une agence Frontex renforcée.
Une Europe plus forte sur la scène internationale			
20.	Cadre post-Cotonou	Non législative	Nouveau cadre politique pour régir les relations avec les pays et régions ACP
21.	Renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité	Législative/non législative	Ce paquet porte sur la réforme du secteur de la sécurité et un éventuel nouvel instrument spécifique pour le renforcement des capacités à l'appui de la sécurité et du développement dans les pays tiers.
22.	Contribution de la Commission à la stratégie mondiale	Non législative	La Commission contribuera activement à la stratégie globale de l'UE en matière de politique étrangère et de sécurité, sous la responsabilité du vice-président/haut représentant, afin que l'action extérieure de l'UE soit orientée plus précisément.
Une Union du changement démocratique			
23.	Proposition d'accord interinstitutionnel (AII) relatif à un registre de transparence obligatoire	Non législative	La proposition d'AII avec le Parlement européen et le Conseil vise à renforcer les normes en matière d'ouverture et d'obligation de rendre compte, en rendant le registre de transparence obligatoire pour tous les représentants d'intérêts qui cherchent à influencer sur l'élaboration des politiques dans l'une quelconque des trois institutions.